



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Japon

---

*Service culturel*

### **Evaluation du niveau de langue des candidats à une bourse du gouvernement français, volet culturel**

Afin de faciliter et d'appuyer l'évaluation du niveau de langue des candidats à une bourse du gouvernement français sur un socle solide et des critères objectifs, différentes réflexions ont été conduites au sein du service culturel et, pour la langue française, avec nos principaux partenaires (SJLLF et SJDF).

De ce travail de consultation, il ressort les points suivants :

- **un constat** : le pré-requis en langue française est une exigence des universités. La convention CEF (Centre pour les Etudes en France) de 2005 indique que le seul test de niveau de langue reconnu par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) est, outre les diplômes DELF et DALF, le Test de Connaissance du Français (TCF). La préparation aux épreuves de ces tests de langue, notamment aux niveaux les plus élevés, comporte une évaluation de la production écrite très proche de la dissertation. Davantage d'informations sur les diplômes DELF/DALF (en français et en japonais) : <http://www.calosa.com/delfdalf/accueil.htm> ainsi que sur le test de langue TCF : <http://www.ciep.fr/tcf/tcf.php>
- **un rappel** du cadre européen (Common European Framework Reference, CEFR), qui comporte 6 niveaux :

<b>C2</b>	Niveau avancé 2
<b>C1</b>	Niveau avancé 1
<b>B2</b>	Niveau intermédiaire 2
<b>B1</b>	Niveau intermédiaire 1
<b>A2</b>	Niveau élémentaire 2
<b>A1</b>	Niveau élémentaire 1

Dans les universités françaises, le niveau B2 est obligatoire en Licence (L1/L2) dans les filières francophones, C1 dans le domaine du droit. Toutefois, les critères sont plus souples à partir du niveau L3 afin de favoriser la mobilité : le niveau B1 y est fréquemment admis comme niveau minimum requis.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Japon

---

*Service culturel*

- **une proposition** : inscrire dans les critères d'éligibilité des candidats l'obtention d'un test de langue. Le résultat obtenu au test permettra ainsi d'évaluer le niveau du candidat et de lui donner une note sur 10. Une distinction est faite entre les candidats selon la langue présentée à l'oral (français, dans la majorité des cas, anglais pour certains cas spécifiques) ainsi que les disciplines concernées. Le niveau exigé pour les candidats en lettres, linguistique, philosophie et droit sera naturellement plus élevé que pour ceux des autres disciplines.
- 1. pour les candidats à une BGF dans une filière francophone, un niveau minimum exigé selon les disciplines. Le niveau atteint au test de langue déterminera le nombre de points dans l'évaluation du dossier des candidats (noté sur 10) selon le tableau ci-dessous :

- a. niveau minimum requis : B2 en lettres, linguistique, philosophie et droit

<b>TCF</b>	
Niveau	Note sur 10
C2	9
C1	7 à 8
B2	5 à 6

<b>DELFI / DALFI / TCF DAP</b>	
Niveau	Note sur 10
C2	10
C1	8 à 9
B2	6 à 7

- b. niveau minimum requis : B1 en sciences humaines et sociales, économie, gestion, sciences politiques, arts

<b>TCF</b>	
Niveau	Note sur 10
C2	9,5
C1	8 à 9
B2	6,5 à 7
B1	5 à 6

<b>DELFI / DALFI / TCF DAP</b>	
Niveau	Note sur 10
C2	10
C1	9 à 9,5
B2	7,5 à 8
B1	6 à 7

NB : les diplômes DELFI/DALFI sont valorisés par rapport au TCF dont les modalités diffèrent.

- 2. pour les candidats à une BGF dans une filière anglophone, un niveau minimum exigé en anglais sur la base des tests de langue reconnus, TOEIC et TOEFL.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Japon

---

*Service culturel*

L'évaluation du niveau de langue sera faite en fonction du niveau atteint sur l'échelle du cadre européen avec une exigence minimale pour le français (A1) et pour l'anglais (B1) selon l'évaluation TOEIC ou TOEFL. Ainsi, dans l'évaluation des candidats, le niveau de langue serait noté sur 10 selon la répartition suivante : une note sur 3 pour le français et une note sur 7 pour l'anglais.

Détail de l'évaluation du niveau d'anglais et de français :

<b>Langue</b>	<b>Niveau CEFR</b>	<b>Note attribuée</b>
FRANÇAIS Note sur 3	C2	3
	C1	2,5
	B2	2
	B1	1,5
	A2	1
	A1	0,5
ANGLAIS Note sur 7	C2	7
	C1	6
	B2	4 à 5
	B1	2 à 3
	A1-A2	1

A titre d'information, les correspondances appliquées seront les suivantes :

<b>Niveau CEFR</b>	<b>Niveau TOEFL paper</b>	<b>Niveau TOEIC</b>
C2	590 à 677 points	780 à 990 points
C1	540 à 589 points	680 à 779 points
B2	490 à 539 points	550 à 679 points
B1	435 à 489 points	350 à 549 points
A1-A2	0 à 434 points	0 à 349 points

15/03/2013